

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO

COMMUNE D'AKONO

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

SERVICE TECHNIQUE 

OK/
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MEFOU-AND-AKONO DIVISIONAL

AKONO COUNCIL

SECRETARY GENERAL

TECHNICAL SERVICE

DÉCISION N°006/D/J12.02/CAK/SG/ST/23 du 29 Mai 2023

Portant attribution du Marché objet du Dossier de Consultation

N°001/DCE/CAK/CIPM/2023 suivant l'autorisation de gré à gré

N°02289-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA/BYJ du 09 Mai 2023 pour les travaux de réhabilitation en enduit superficiel bicouche de route Carrefour Perception-Carrefour Inspection-Carrefour marché (Inter R102) L : 700 ml, dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINDEVEL, EXERCICE 2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO, AUTORITÉ CONTRACTANTE

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- Vu L'arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions Départementales de passation des Marchés Publics ;
- Vu La décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAT du 13 Février 2018 constatant la composition des commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu la décision N°00000158/CAB/MINMAP de la 15/03/2019 portant nomination des présidents de commissions Départementales de passation des Marchés Publics ;
- Vu la décision N°00000157/CAB/MINMAP de la 15/03/2019 portant nomination des présidents de commissions Internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la décision N°07/D/J12.02/SG/CAK/19 du 11 Avril 2019 constatant la composition des membres de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Akono ;

Vu l' Arrêté 000119/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;

Vu le Dossier de Consultation N°001/DCE/CAK/CIPM/2023 suivant l'autorisation de gré à gré N°02289-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA/BYJ du 09 Mai 2023 pour les travaux de réhabilitation en enduit superficiel bicoche de route Carrefour Perception-Carrefour Inspection-Carrefour marché (Inter R102) L : 700 ml, dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre.

Vu les offres du soumissionnaire ;

Considérant le rapport d'évaluation de l'offre de l'attributaire du 29/05/2023 de la séance d'examen du rapport du comité technique ad hoc pour l'évaluation des offres administratives, techniques et financières DE TRASERGE SARL;

Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : l'Entreprise TRASERGE SARL, Tél: +237 677 44 71 76/675 89 19 02, BP : 2740 YAOUNDÉ-KONDENGUI est déclarée adjudicataire du Marché relatif aux travaux de réhabilitation en enduit superficiel bicoche de route Carrefour Perception-Carrefour Inspection-Carrefour marché (Inter R102) L : 700 ml, Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre, objet du Dossier de Consultation susmentionné, aux conditions ci-après :

- o Montant du Marché: 79 999 936 (soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-six) Francs CFA toutes taxes comprises ;
- o Délai : Quatre (04) mois.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée, et communiquée partout où besoin sera. /

29 MAI 2023
AKONO, le

Ampliations:

- CCR/ARMP-CE ;
- DDMAP/MAK ;
- PDT/CIPM-CAK (pour info) ;
- ARCHIVES.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO,
-AUTORITÉ CONTRACTANTE-



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
A.R.M.P
CENTRE REGIONAL DE REGULATION DU CENTRE
N° 1073
Date Arrivée N° 1073
09 JUIN 2023